

## Contestation de contravention - Cas 4

Par traxking, le 18/03/2009 à 00:39

Bonjour,

j'ai été verbalisé par une contravention de 135 €.

Nature de la contravention :

" Sur parking handicapés. Reservés aux GIG et GIC dûment signalés P et R art R417-10 du CR "

Pouvez vous me donner votre avis sur les 3 véhicules stationnés :

http://fb.nfe114.free.fr/P10309162.jpg http://fb.nfe114.free.fr/P10309182.jpg http://fb.nfe114.free.fr/P10309192.jpg http://fb.nfe114.free.fr/P10309312.jpg

C'est un parking (récement réformé) d'une base de loisirs plein en semaine puisqu'il est utilisé gratuitement par des personnes utilisant les transports en commun.

Les 3 véhicules stationnés appartiennent à des personnes profitant de la base (promenade). Aucune signalisation au sol uniquement le panneau l'entrée (première photo). Aucun véhicule stationné sur un des 6 emplacements réservés.

Il y a t-il matière à contester ?

Merci pour vos avis

Par razor2, le 18/03/2009 à 08:19

Bonjour, pas la peine de poster votre sujet à différents endroits. Une seule fois suffit. Je vous ai répondu sur l'autre...